

Risques professionnels : déjà 900 entreprises aidées...

À l'occasion du 4^e Salon Santé-Sécurité au travail, la Sécurité sociale a procédé à la signature du renouvellement de la Convention régionale d'objectifs visant à inciter les entreprises à investir dans la prévention des risques professionnels.



Les organisations professionnelles, notamment du secteur agroalimentaire, se sont déclarées satisfaites du partenariat « gagnant » avec la Caisse de sécurité sociale. (Photos Wilfrid Téreau/France-Antilles)



Comme à chaque édition du Salon de la santé-sécurité à Madiana, plusieurs stands ont accueilli le grand public.

La Caisse de sécurité sociale et les principales organisations professionnelles, notamment dans le secteur de l'agroalimentaire, ont signé une convention cadre (CRO, Convention régionale d'objectifs) définissant les principaux risques professionnels sur lesquels la CGSS va accompagner les entreprises en vue d'améliorer les conditions de travail de leur personnel. Parmi les problèmes survenus dans ce secteur d'activité on recense beaucoup de TMS, autrement dit les troubles musculo-squelettiques, liés à la maintenance de charges lourdes, aux postures contraignan-

tes, gestes répétitifs pouvant être effectués sur les chaînes de fabrication. Cela se traduit souvent par des problèmes aux articulations et aux lombaires. On note également des problèmes liés à l'exposition à des nuisances physiques comme les vibrations rencontrés lors de la conduite de certains engins, de nuisances chimiques, phytosanitaires par exemple dans l'agriculture.

« Il existe des actions de formation destinées à sensibiliser le personnel aux risques professionnels et de s'approprier les équipements de travail qui sont mis en place, plus fiables, plus sûrs, plus ergonomi-

ques... », indique Evelyne Para, directrice des risques professionnels à la CGSS. Laquelle administration accompagne les unités économiques en les aidant à aménager leurs locaux, acquérir des équipements, réduire l'exposition à certaines nuisances, former le personnel... ».

900 MILLIONS D'EUROS SORTIS DE LA CAISSE

Il s'agit en fait de poursuivre le dispositif commencé depuis 2011 avec un nombre plus large d'entreprises après un bilan positif... La Caisse a rappelé que 900 entreprises ont été aidées jusqu'à ce jour, pour le financement d'installations ou de matériel, à hauteur



de 900 millions d'euros.

« Les salariés sont satisfaits, les entreprises sont gagnantes car elles préservent la santé de leur personnel et en plus améliorent leur outil de travail, leur productivité ».

L'intervention est faite à la demande des entreprises, mais aussi quelquefois elles sont identifiées par la caisse. Des exemples de bonnes pratiques d'établissements ont été présentés.

Christian Tinaugus